Envoyé en préfecture le 08/09/2022
Reçu en préfecture le 08/09/2022
Affiché le
ID : 031-213101074-20220905-2022_MP_028-AI

Commune de Carbonne
2022/036

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°2022/MP/028

Le Maire de CARBONNE

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et suivants,

Vu la délibération n°09 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, fixant les délégations de Monsieur le Maire pour la durée du mandat en cours,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R2123-1,

Vu le Budget de la Ville de Carbonne de l'exercice 2022, ayant force exécutoire, dégageant les crédits nécessaires à l'opération, objet du présent arrêté,

Considérant qu'il est nécessaire de contracter un marché pour la réalisation des travaux relatifs à la création d'un cheminement piétonnier Route du Lançon (RD 37H),

Considérant les trois offres remises au cours de l'appel à la concurrence,

ARRÊTE

Article 1er : Un marché n° 2022-02 à procédure adaptée est passé avec la société par actions simplifiée COLAS SUD-OUEST, Agence Toulouse-Sud, sise 572 chemin des Agriès, 31860 LABARTHE SUR LÈZE dont le n° SIRET est 329 338 883 02167, pour un montant de 113 100.70 € HT soit 135 720.84 € TTC, en vue d'assurer la réalisation des prestations citées ci-dessus.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché correspondant,

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame le Receveur Municipal sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Article 4 : Ampliation sera transmise à : Madame le Sous-préfet, Madame le Receveur Municipal ainsi qu'au titulaire du marché.

MAIRIE DE CARBONNE (Haute-Garonne)

À CARBONNE LE 05/09/2022

LE MAIRE,

DENIS TURREL

"Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 Rue Raymond IV, BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 7."